

Organisateur : Alain Changenet, Flore Dabat, Hélène Desforges, Camille Ducrot, Hugo Enlart, Marion Inizan, Yann Le Houedec, Romain Massard, Laurent Mouly, Thai-An Tran

Contact : Voir rubrique "kifaikoi" sur le site web (ou bien téléphone pour ceux qui veulent !)

Pass Multi-Créneaux 2021/2022

Sur tous les créneaux CAF Ile de France sauf le lundi à Alice Millat

Jules Ladoumègue | Lundi de 17h30 à 22h30 (créneaux partagé avec Cimes 19 club FSGT)

Marie Paradis | Jeudi 18h à 20h | Samedi de 18h30 à 22h30 | Dimanche de 09h à 13h

Alice Millat | Mercredi de 12h à 13h30 | Jeudi de 17h30 à 20h00 | Samedi de 13h à 16h30 puis 16h30 à 20h | Dimanche de 09h à 13h

Paul Meurice | Mercredi de 19h à 22h30 | Vendredi de 19h à 22h30 | Samedi de 09h à 12h |
Dimanche de 14h à 18h

Jacqueline Auriol (Espace Beaujon) | Jeudi de 18h à 20h

A partir du lundi 29 novembre 2021

Précision valable pour tous les créneaux du CAF de SAE,

L'accès aux murs d'escalade est conditionné comme suit :

- D'être à jour de sa cotisation 2021/2022.
- De s'être inscrit en ligne sur le site ou au club.
- De présenter sa carte du CAF aux gardiens.
- La présentation d'un pass sanitaire pour l'accès aux installations.
- D'avoir son autonomie validée en cas de première inscription

La tenue des séances est conditionnée par la présence d'un référent.

Niveau général de la sortie : 5B/C en tête et autonomie totale

Montant de l'inscription :-

- 90€ donnant accès à tous les créneaux.
- Merci d'indiquer au secrétariat lors de votre inscription si vous étiez déjà inscrit dans un créneau CAF SAE afin de pouvoir déduire aisément vos précédents frais d'inscription.

La participation comprend la fourniture du « livret escalade du CAF » qui sera remis lors de la première séance (si ils sont disponibles...)

Pour les membres déjà inscrits à une sortie SAE, le montant à payer ne sera que le delta entre le montant déjà réglé et celui du pass, par exemple pour une sortie à 55€, vous n'aurez qu'à payer 35€ supplémentaires. Bien indiquer que vous êtes déjà inscrit à une sortie afin de faciliter le travail du secrétariat et des bénévoles.

Quelques consignes à connaître et à respecter :

ATTENTION :

Il sera OBLIGATOIRE de vous inscrire avant chaque séance sur une feuille de tableur partagées dont l'adresse vous sera donnée après votre inscription car le nombre de grimpeurs possible par créneau est

Vestiaire

Des vestiaires sont présents dans les gymnases.

Encadrement et sécurité

Les inscrits aux créneaux doivent être autonomes (voir memo ci-après).

Des bénévoles référents assurent le bon fonctionnement et la sécurité des séances ; facilitez-leur la tâche !

Les référents pourront être amenés à vous faire des remarques sur votre façon de grimper et surtout d'assurer. Réservez-leur un accueil amical.

Ils pourront exclure du groupe toute personne en cas de conduite dangereuse ou contraire à la bonne cohabitation des utilisateurs du mur.

Horaires

Le début de la séance est conditionné par la présence d'un référent.

Les horaires s'entendent par entrée et sortie aux heures indiquées, c'est à dire que le temps passé dans le vestiaire est contenu dans la durée du créneau.

Matériel

Le matériel minimum à posséder est une paire de chaussons, un baudrier, un système d'assurage (type Reverso) et un mousqueton à vis.

Les participants devront avoir en permanence sur eux (accroché au baudrier) lors de séance une photocopie de leur licence avec au dos les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'accident.

Magnésie : il est recommandé d'utiliser modérément de la magnésie. On préférera le conditionnement en boules ou la magnésie liquide.

MEMO DES BONNES PRATIQUES EN SAE

Voir également le « livret escalade » du CAF remis lors de la première séance.

Lors de l'inscription à un créneaux du CAF :

Le nouvel inscrit **devra impérativement être présent, lors de la première séance du créneau concerné (dates précisées dans la fiche technique de la sortie)**. Lors de cette séance l'inscrit réalisera un test d'autonomie (1) en présence du *responsable du créneau*.

Si le degré d'autonomie du licencié est jugé suffisant, il pourra grimper librement sur les créneaux du CAF où il est inscrit.

Dans le cas contraire, le licencié devra participer à des séances d'apprentissage à l'autonomie avec le *responsable du créneau*.

(1) Définition de « l'autonomie » en SAE:

Un licencié est considéré autonome en SAE lorsqu'il:

- *Connaît du matériel utilisé en SAE*
- *Maîtrise l'encordement avec un nœud de 8*
- *Maîtrise les autocontrôles*
- *Maîtrise le langage*

- *Maîtrise l'assurage en tête (passage de la corde dans les points d'assurage, assurage dynamique), de la parade (avant le premier point) et de l'assurage en moulinette.*
- *Sait ranger le matériel (lovage de corde)*

(2) Lors d'une séance en SAE sur un créneau du CAF:

Avant de démarrer la séance,

Le licencié doit se présenter au référent CAF de la séance afin d'être identifié comme licencié du CAF.

Avant de commencer à grimper

- S'échauffer, en ne négligeant aucune partie du corps.
- « Passer » sa corde si celle-ci n'est pas lovée correctement

Avant de démarrer une voie

- Nœud de 8 : réaliser obligatoirement un nœud de « blocage » (nœud simple) sur le brin libre après le « 8 »
Rappel : il est obligatoire de s'assurer sur un nœud de 8 afin de permettre le contrôle visuel.
- **Réaliser les autocontrôles** entre assureur et grimpeur :
 - Vérification **par l'assureur** du nœud de 8 du grimpeur :
 - Vérification **par le grimpeur** de la fixation sur le pontet et du verrouillage du mousqueton du système d'assurage.
 - Vérification **par le grimpeur** du bon positionnement de la corde dans le système d'assurage.

- Communiquer avant de commencer à grimper

Pendant l'ascension d'une voie

En escalade en tête :

- Jusqu'à la première dégaine, l'assureur pare le grimpeur. L'assureur suit avec ses mains le bassin du grimpeur lors de son évolution. Il est prêt à attraper le grimpeur pour guider sa chute et l'amortir autant que possible.
- Entre la première et la deuxième dégaine, le grimpeur doit être assuré sec, car le risque de retour au sol est important. Attention à la position de la corde par rapport au grimpeur, une chute sur la corde pouvant entraîner de fortes brûlures. La chute entre la première et deuxième dégaine est critique car le choc est absorbé par le baudrier et le dos du grimpeur.
- Après la deuxième dégaine, le grimpeur est assuré en dynamique.
- Pour la redescente le grimpeur passe la corde **dans les deux mousquetons** du relais avant d'être redescendu en moulinette par l'assureur.

En escalade en moulinette :

- Pour grimper en moulinette s'assurer que la corde est passée dans les deux mousquetons du relais.
- Lors de l'ascension le grimpeur ne doit pas être assuré en dynamique.
- Si la corde est encore passée dans les dégaines le grimpeur évoluera sur le brin avec les dégaines, qu'il déclipsera au fur et à mesure de son évolution, pour limiter le tirage.

Conditions d'annulation et autres mentions utiles

- Renvoi sur les conditions d'annulation par le participant :
<https://www.clubalpin-idf.com/blogAide/index.php?post/inscription-sortie#annulation-adherent>

- **Assurance annulation** : Si vous vous inscrivez dans la sortie à plus d'un mois du départ, vous pouvez souscrire une assurance annulation, voir le détail dans le processus d'inscription et demandez le dépliant au Club.